



## DÉCLARATION POUR AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS COMMERCIALES

(Document à retourner impérativement même en l'absence de modification par rapport à la déclaration de 2014  
et à envoyer à l'adresse ci-dessous

Mairie de NIORT

Direction de la Gestion Urbaine Règlementaire  
Service Emplacements commerciaux et publicité

Place Martin Bastard – CS 58 755

79027 NIORT Cédex

Votre interlocuteur : Thierry LE NET

Tél : 05 49 78 77 12 email : [Thierry.LENET@mairie-niort.fr](mailto:Thierry.LENET@mairie-niort.fr)

**ANNEE 2015**

Je soussigné (e) Mme, Mr (**nom de l'exploitant**):

Enseigne ..... email : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Fax : .....

déclare demander une autorisation pour occuper le domaine public devant mon établissement situé  
(adresse de l'installation sur le domaine public) :

**Raison sociale exacte : SA, SARL, SAS,**

**EURL**.....

**(En cas de changement de propriétaire ou d'exploitant dans l'année, produire une copie de l'acte notarié).**

N° SIRET : ..... CODE APE.....

**Adresse de facturation :**

Je m'engage à :

- 1) respecter les conditions d'utilisation du domaine public au regard de la voirie, de l'ordre, de la tranquillité, de la sûreté et de la salubrité publics telles que définies dans le règlement d'occupation du domaine public et dans le règlement de voirie.
- 2) notifier sans délai à la Mairie de Niort - Service emplacement commerciaux, toute modification dans les conditions d'exploitation de cet espace (changement de propriétaire, nature de l'installation, modifications de superficie etc...).
- 3) souscrire une assurance responsabilité civile pour ladite occupation.
- 4) payer la redevance d'occupation telle qu'elle résulte de la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 **avec contrôle possible de la nature des dispositifs, des surfaces et quantités déclarées, par le service du placage.**

Fait à Niort, le

Cachet de l'Etablissement

Identité

Signature de l'exploitant :

<p align="center"><b>DÉTAIL DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b> (délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2014)</p>	<p align="center"><b>A compléter</b></p>	<p align="center"><b>Tarifs Secteur 1</b></p>	<p align="center"><b>Tarifs Secteur 2</b></p>	<p align="center"><b>Tarifs Secteur 3</b></p>
<input type="checkbox"/> Terrasse fermée - le <b>m<sup>2</sup>/an</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	254,50€	224,00€	204,00€
<input type="checkbox"/> Dépassement sur le domaine public en façade au-delà de 10 cm forfait dépassement (boîte aux lettres, parabole, climatiseur, dispositif publicitaire et d'éclairage, etc...) dans le périmètre de la Charte de Qualité Urbaine - à l' <b>unité</b>	<b>Nombre :</b>	214,00€		
<input type="checkbox"/> Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (distributeur de boissons, oriflammes, jardinières...) - l' <b>unité/jour</b> après mise en demeure	<b>Nombre :</b>	204,00€		
<input type="checkbox"/> Dispositif séparatif tout secteur - le <b>ml/an</b> après mise en demeure	<b>ml</b>	102,00€		
<input type="checkbox"/> Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation - <b>forfait/jour</b> après mise en demeure		71,00€		
<input type="checkbox"/> Chevalets sur trottoirs et supports de préenseignes (présentoir de publicité, porte-menu, bannière, distributeur de glace et de documents publicitaires, tout élément hors terrasse, dispositif d'éclairage, de chauffage, de brumisation et mobilier de propreté en dehors d'une terrasse etc...) - l' <b>unité/an</b>	<b>Nombre :</b>	67,00€	46,00€	23,00€
<input type="checkbox"/> Etalage sur trottoirs hors terrasse (portant, parasol, meuble à glaces, petits pots de fleurs, etc...) - l' <b>unité/an</b>	<b>Nombre :</b>	67,00€	46,00€	23,00€
<input type="checkbox"/> Etalage sur trottoirs hors terrasse (présentoirs de fleurs ou journaux, mobiliers de préparation, vitrine etc...) - le <b>m<sup>2</sup>/an</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	67,00€	46,00€	23,00€
<input type="checkbox"/> Terrasse air libre (tables, chaises, mange debout, vitrine etc...) - le <b>m<sup>2</sup>/an</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	67,00€	46,00€	23,00€
<input type="checkbox"/> Terrasse annuelle Av de la République/place des Martyrs de la Résistance - le <b>m<sup>2</sup>/an</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	66,00€		
<input type="checkbox"/> Terrasse saisonnière du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre 2015 Av de la République/place des Martyrs de la Résistance - le <b>m<sup>2</sup>/mois</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	8,20€		
<input type="checkbox"/> Aménagement pour personne à mobilité réduite <sup>1</sup> - <b>m<sup>2</sup>/an</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	67,00€	46,00€	23,00€
<input type="checkbox"/> Exposition de véhicule destiné à la vente - l'unité par jour	<b>Nombre :</b>	66€		
<input type="checkbox"/> Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public - (forfait en supplément de l'occupation du domaine public)		51,00€		
<input type="checkbox"/> Occupation d'une case de stationnement /an	<b>Nombre :</b>	Application du tarif en vigueur		
<input type="checkbox"/> Dépassement sur le domaine public (marquise ou auvent non translucide hors éléments d'architecture, coffre d'enroulement, etc...) - le <b>m<sup>2</sup>/an</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	25,50€		

**Cette déclaration ne constitue pas une facture. Un titre de recettes vous sera adressé ultérieurement.**

<sup>1</sup> Comme toute occupation du domaine public, l'implantation d'une rampe d'accès pour PMR est soumise à autorisation préalable.